

**Déclaration d'intégralité de l'ABVGN à l'attention de la Fiduciaire Butty SA à Ursy**

Nous vous remettons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre vérification des comptes annuels 2024 (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe) Le but de votre audit est de délivrer une opinion permettant de déterminer si ces comptes annuels sont conformes aux dispositions légales.

Nous reconnaissons la responsabilité du comité de direction en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le comité de direction a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée des délégués.

Nous confirmons en toute bonne foi les éléments suivants :

1. Les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales en vigueur et, à ce titre, ils ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs de saisie, d'évaluation, de présentation ou de publication ou d'omissions.
2. Les comptes annuels qui vous sont présentés (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe) contiennent toutes les opérations devant être comptabilisées pour l'exercice mentionné. Les personnes compétentes ont eu pour consigne de mettre à votre disposition les livres et pièces comptables ainsi que tous les autres documents relatifs aux comptes annuels.
3. Les documents scannés qui vous ont été transmis sont conformes aux documents originaux.
4. L'ABVGN s'est conformé à toutes les dispositions des accords contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels. Nous n'avons connaissance d'aucune violation (fraude) ni erreur à l'égard de dispositions légales ou autres (p. ex. TVA et assurances sociales) susceptibles d'avoir un effet significatif sur les comptes annuels.
5. Nous n'avons connaissance d'aucune violation (fraude), ni erreur dans laquelle seraient impliqués les membres du comité de direction, de la direction administrative ou des employés qui jouent un rôle important dans le fonctionnement des systèmes comptables et de contrôle interne ou qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes annuels, et rien ne laisse supposer une telle violation (fraude) ou erreur.
6. Nous reconnaissons la responsabilité du comité de direction pour la mise en place et le fonctionnement permanent d'un système comptable et de contrôle interne conçus de façon à prévenir ou détecter des fraudes et des erreurs.
7. Les méthodes, les données et les principales hypothèses utilisées dans le calcul des valeurs estimées, y compris des évaluations à la juste valeur, sont raisonnables. Elles reflètent en effet notre intention et notre capacité de mener des actions spécifiques – lorsque c'est déterminant pour le calcul des valeurs et indications estimées dans les comptes annuels – de manière appropriée.
8. Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.

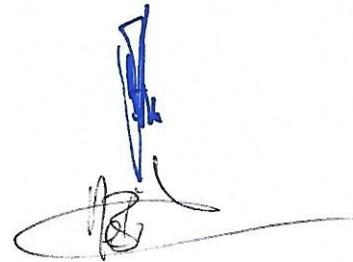
9. Dans les comptes annuels que vous avez contrôlés et que nous avons signés, tous les éléments de patrimoine et engagements devant être portés au bilan ont été pris en compte.
10. Nous avons dûment enregistré ou publié dans les comptes annuels tous les engagements (engagements actuels et engagements conditionnels).
11. Notre évaluation des prétentions litigieuses et de leur coût correspond à notre estimation, au mieux de notre connaissance, et nous jugeons que les provisions constituées sont suffisantes. D'autres contrats, litiges ou différends qui sont importants pour l'appréciation des comptes annuels de l'ABVGN *n'existaient pas à la date du bilan / sont mentionnés en annexe* \*.

\* *Biffer ce qui ne convient pas*

12. Tous les événements connus au moment de l'achèvement de votre vérification et devant être portés au bilan ont été pris en considération de manière adéquate dans les présents comptes annuels.
13. Nous vous communiquerons immédiatement tous les événements devant être portés au bilan et dont nous pourrions avoir connaissance d'ici à la date de l'assemblée des délégués.

Autigny, le 22 avril 2025

ABVGN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke with a hook at the top and a large, sweeping horizontal stroke at the bottom.

Annexe : comptes annuels signés